

## **Combattre la mortalité maternelle : au Chili, on y parvient sans avortement légal...**

**Author :** Jeanne Smits

**Categories :** [Divers Jeanne smits](#)

**Date :** 12 février 2010

Si le Chili a réussi à faire [baisser](#) de manière spectaculaire son taux de mortalité maternelle au cours de ces dernières cinquante années, c'est avant tout grâce aux mesures prises pour « sécuriser » la grossesse et l'accouchement dans ce pays d'Amérique latine, selon les premières données d'une étude réalisée par un chercheur biomédical. Pour l'organisme de veille pro-vie catholique, C-Fam, ces bons résultats concourent à démontrer qu'il n'est pas nécessaire de légaliser l'avortement pour arriver à réduire les morts liées à la grossesse comme le prétendent à tort les promoteurs de l'« IVG ».

Le Dr Elard Koch, épidémiologiste de la faculté de médecine de l'Université du Chili, constate que ce sont les examens prénataux et l'accès généralisé aux professionnels de l'accouchement dans un environnement hospitalier qui ont permis les bons résultats chiliens : de 275 morts maternelles par 100.000 naissances vivantes en 1960 à 18,7 morts pour 100.000 naissances en 2000, un record pour les pays d'Amérique latine.

Loin d'avoir facilité l'accès à l'avortement au cours de cette période, le Chili a au contraire aggravé la répression de l'avortement à la fin des années 1980. Il atteint pourtant aujourd'hui un chiffre comparable à celui de bien des pays développés au terme d'une progression constante - et protège constitutionnellement la vie de l'enfant à naître.

Ce qui a changé, selon le Dr Koch, c'est le degré de scolarisation de la population, la formation de personnels médicaux hautement qualifiés et la construction de nombreux centres de santé. Il semble aberrant d'avoir à le dire : assurer un meilleur niveau de soins aux futures mères et aux parturiantes donne de meilleurs résultats que la légalisation de l'avortement présentée comme la panacée par bien des organismes internationaux (en Guyane, où l'avortement a été libéralisé en 1995, on enregistre toujours quelque 450 morts maternelles par 100.000 naissances).

[C-Fam](#) cite à ce propos l'obstétricienne Donna Harrison, qui met en garde contre l'accès à l'avortement légal dans les pays en voie de développement tant que les soins de base aux futures mères ne sont pas généralisés, puisque la multiplication des procédures chirurgicales d'avortement augmente le risque de mortalité maternelle du fait que les structures médicales ne sont pas en mesure de traiter les complications qui en résultent. C-Fam rappelle que l'Afrique du Sud, une fois mise en place sa loi d'avortement légal, a connu une augmentation notable de morts maternelles.

© [leblogdejeannesmits](#).

